

Longueuil, le 22 juin 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Pultrusion Technique inc.
1830, rue Marie-Victorin
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B9

N/Réf. : 7610-16-01-0977001
401072512

Objet : Exploitation d'une usine de pièces de plastique moulées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 15 juillet 2013, reçue le 17 juillet 2013 et complétée le 18 juin 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Production annuelle maximale de 1500 unités d'isolateurs hydrométallurgiques ainsi que de 2 904 000 pieds (885 139 mètres) de pultrusion avec embouts métalliques.

Ces activités ont lieu au 1830, rue Marie-Victorin à Saint-Bruno-de-Montarville sur le lot 2 110 916 du cadastre du Québec, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 juillet 2013 et signée par Monsieur Robert Dufresne, président de Pultrusion Technique inc., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de fabrication de pièces de plastique moulées, 5 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 2 décembre 2013

et signée par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, concernant des informations techniques relatives au projet, 5 annexes;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 13 décembre 2013 et signée par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, concernant des informations techniques relatives au projet;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 25 février 2014, par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, concernant des informations techniques relatives au projet;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 avril 2014 et signée par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, concernant des informations techniques relatives au projet, 2 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 juin 2014 et signée par Monsieur Michel Ménard, ing. de la compagnie Imausar, concernant un devis de modélisation de dispersion atmosphérique des contaminants;
- Courriels (2) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 5 mars 2015 par Monsieur Robert P. Dufresne ing., président de Pultrusion Technique inc., concernant des informations techniques relatives au projet;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 5 mars 2015 par Monsieur Robert P. Dufresne ing., président de la compagnie Pultrusion Technique inc., concernant des informations techniques relatives au projet;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 9 avril 2015 par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, comportant, en fichier joint, une étude de modélisation atmosphérique des contaminants, version préliminaire (N/Réf. PULT-1401-01), datée du 3 avril 2015 et produite par la compagnie Imausar;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 5 mai 2015 par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, comportant, en fichier joint, une lettre de demande de modification de l'étude de modélisation (N/Réf. PULT-1401-01), datée du 3 avril 2015 et produite par la compagnie Imausar;

- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 15 mai 2015 par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, comportant, en fichier joint, un rapport de modélisation (N/Réf. PULT-1401-01) modifié par la compagnie Imausar, daté du 15 mai 2015;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 2 juin 2015 par Monsieur Robert P. Dufresne ing. président de la compagnie Pultrusion Technique inc., concernant l'acceptation du plan et de la recommandation de la compagnie Imausar relative aux dimensions et à l'installation d'une cheminée;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 11 juin 2015 par Madame Marie-Josée Lamothe de la compagnie Northex, concernant des informations techniques relatives au projet;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 12 juin 2015 par Monsieur Robert P. Dufresne ing., président de la compagnie Pultrusion Technique inc., comportant des informations techniques relatives au projet;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 18 juin 2015 et signée par Monsieur Robert P. Dufresne ing. président de la compagnie Pultrusion Technique inc. concernant un engagement relatif à l'installation d'une cheminée.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

PB/CP/cp

Pour le ministre,


Paul Benoit
Directeur régional par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Service industriel